

# Parc amazonien de Guyane

## Orientation 03-2: Accompagner le développement d'une économie locale adaptée et durable

[...]

### SOUS-ORIENTATION III-2-1: Promouvoir un aménagement du territoire permettant un développement local adapté et durable

[...]

- Mesure III-2-1-2 Élaborer et mettre en oeuvre des schémas de développement touristique sur les communes du territoire

Le rôle joué par l'établissement public du Parc amazonien de Guyane dépendra de la demande des décideurs dans ce domaine.

Rôle de l'EPPAG : partenaire technique ou facilitateur.

Partenaires identifiés : communes, Région, CTG, DIECCTE, Atout France, populations locales.

[...]

### SOUS-ORIENTATION III-2-2: Développer l'attractivité des territoires

[...]

- Mesure III-2-2-1 Améliorer la qualité paysagère des « portes d'entrée » du Parc national

L'Établissement public peut apporter son expertise, sa connaissance du territoire et participer à la production de connaissances (stage, partenariat dans le cadre de programmes de recherche...).

Rôle de l'EPPAG : partenaire technique ou financier, facilitateur.

Partenaires identifiés : communes, intercommunalités, Département, Région, services de l'Etat (DEAL...)

- Mesure III-2-2-2 Définir et mettre en oeuvre une politique de promotion du territoire, des produits et des services locaux (artisanat, tourisme...)

L'Établissement public peut apporter son expertise et sa connaissance du territoire pour accompagner les décideurs dans leurs projets.

Rôle de l'EPPAG : partenaire technique ou financier, facilitateur.

Partenaires identifiés : communes, intercommunalités, Département, Région, services de l'État, socioprofessionnels, PNRG.

[...]

# Parc amazonien de Guyane

## SOUS-ORIENTATION III-2-4: Faciliter la structuration de filières locales de produits et services de qualité

[...]

- **Mesure III-2-4-6 Développer la connaissance de la filière touristique**

Il s'agit d'acquérir des informations :

- sur les flux de visiteurs (une attention particulière sera portée sur la fréquentation touristique des espaces naturels et des sites sensibles) ;
- sur l'impact socio-économique et environnemental de l'activité
- sur la composition et les attentes de la clientèle, ainsi que l'évolution de l'offre ; afin de guider les politiques publiques et de soutenir les socio-professionnels.

Rôle de l'EPPAG : partenaire technique ou financier, facilitateur.

Partenaires identifiés : communes, services de l'État (DIECCTE...), intercommunalités, Département, Région, comité du tourisme de la Guyane, Atout France.

## SOUS-ORIENTATION III-2-5: Promouvoir des activités économiques et des pratiques respectueuses de l'environnement et des hommes

[...]

- **Mesure III-2-5-1 Promouvoir le tourisme durable et l'écotourisme**

Cette mesure trouvera sa traduction par exemple dans la réalisation d'un guide de bonne conduite du visiteur, la conception et la mise en oeuvre d'une politique d'écoresponsabilité spécifique à la filière, la sensibilisation des acteurs de la filière aux principes du tourisme durable et de l'écotourisme.

Rôle de l'EPPAG : partenaire technique ou financier, maîtrise d'ouvrage.

Partenaires identifiés : intercommunalités, Département, Région, comité du tourisme de la Guyane, socioprofessionnels, chambres consulaires, PNRG ...

[...]

Page 85 de la Charte PAG

Référence ID de l'article : #2928

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-12 11:09